

209C1180
FR0000078859-FS0544

14 septembre 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EBIZCUSS.COM

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 juin 2009, complété notamment par un courrier reçu le 14 septembre 2009, Monsieur François Prudent a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 27 octobre 2006, les seuils de 25% et 20% des droits de vote et 15% et 10% du capital de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, 836 529 actions EBIZCUSS.COM représentant 1 673 058 droits de vote, soit 8,87% du capital et 16,09% des droits de vote de cette société (1) ; ce franchissement de seuils résulte de la fusion absorption de la société Cigal, holding du groupe Motek, par EBIZCUSS.COM (2) ;
- en baisse, le 12 janvier 2007, le seuil de 15% des droits de vote de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, 881 964 actions EBIZCUSS.COM représentant 1 718 513 droits de vote, soit 6,21% du capital et 11,36% des droits de vote de cette société (3) ; ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société EBIZCUSS.COM (4) ;
- en baisse, le 30 avril 2007, le seuil de 10% des droits de vote de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 749 557 actions EBIZCUSS.COM, soit 5,3% du capital et 7,5% des droits de vote de cette société ; ce franchissement de seuil résulte d'une réduction du nombre total de droits de vote suite à un apport de titres EBIZCUSS.COM détenus par M. Prudent à la société civile Muraney Group qu'il contrôle ;
- en baisse, le 27 octobre 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 715 046 actions EBIZCUSS.COM, soit 5,0% du capital et 4,1% des droits de vote de cette société ; ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société EBIZCUSS.COM ;
- en baisse, le 27 mars 2009, par suite d'une cession d'actions EBIZCUSS.COM sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 690 600 actions EBIZCUSS.COM, soit 4,9% du capital et 4,0% des droits de vote de cette société ;
- en hausse, le 30 avril 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 664 557 actions EBIZCUSS.COM représentant 1 329 114 droits de vote, soit 4,67% du capital et 5,90% des droits de vote de cette société (6) ; ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition de droits de vote double par la société Muraney Group, société contrôlée par M. Prudent ;

- en hausse, le 10 juillet 2009, le seuil de 5% du capital de la société EBIZCUSS.COM et détenir, à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 966 721 actions EBIZCUSS.COM, représentant 1 629 114 droits de vote, soit 6,47% du capital et 7,01% des droits de vote de cette société (7) ; ce franchissement de seuil résulte d'une attribution gratuite d'actions EBIZCUSS.COM au profit de M. Prudent ;

Le déclarant a précisé détenir, au 24 août 2009, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Muraney Group qu'il contrôle, 966 721 actions EBIZCUSS.COM représentant 1 629 114 droits de vote, soit 6,47% du capital et 7,01% des droits de vote de cette société (7), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Muraney Group SC	468 653	3,14	937 306	4,03
M. François Prudent	498 068	3,34	691 808	2,98
Total M. François Prudent	966 721	6,47	1 629 114	7,01

-
- (1) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 9 462 538 actions représentant 10 399 390 droits de vote.
 - (2) Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E.06-154 en date du 29 septembre 2006.
 - (3) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 193 805 actions représentant 15 130 657 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (4) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le numéro 06-474 en date du 13 décembre 2006.
 - (5) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 193 805 actions représentant 14 539 667 droits de vote.
 - (6) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 233 813 actions représentant 22 532 390 droits de vote.
 - (7) Sur la base d'un capital composé de 14 933 813 actions représentant 23 232 390 droits de vote.